

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2013 - Convocation du 21 novembre 2013
Compte rendu affiché le 6 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, Mme COIN, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA, Mme ORIOL.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, M. BUFFARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par M. OLLIVIER, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Tarifs 2014 : Émetteurs place Ampère

L'accès à la Place Ampère est régulé par une borne mobile. Les riverains et commerçants autorisés peuvent obtenir un émetteur auprès de la Mairie.

Le prix doit être revu aujourd'hui à 36 €, correspondant au coût d'achat unitaire pour la commune. Les ventes font l'objet d'une facturation et d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **FIXE à 36 € le prix des émetteurs pour l'accès à la Place Ampère,**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2013
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/12/2013
- Publication ou affichage le 2/12/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 novembre 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

